

Au cours des négociations, la coalition américaine a cherché à obtenir un bon nombre de concessions du Canada. Ainsi, elle a voulu fixer un prix minimum indépendamment des conditions du marché. Elle a cherché à dicter aux Canadiens quelles devraient être leurs politiques en ce qui concerne la coupe du bois. Elle a exigé que soient apportées dans un délai précis des modifications spécifiques aux systèmes provinciaux de coupe du bois, un comité conjoint se chargeant de superviser les changements apportés. Si le Canada avait acquiescé à cette demande, le gouvernement américain aurait eu droit de regard sur la formulation et l'application de nos politiques. Le Canada a jugé cette demande tout à fait inacceptable, et il l'a rejetée d'emblée.

Dans une déclaration qu'elle a faite le 2 janvier, l'Administration américaine a expressément reconnu la souveraineté du Canada:

"Le gouvernement des États-Unis ne s'arrêtera pas à la façon dont s'y prennent les autorités canadiennes pour modifier leurs pratiques de gestion forestière, ni au moment qu'elles choisissent pour ce faire ni encore à la forme que prennent ces modifications. Il revient aux Canadiens de décider de ces questions." (Traduction)

Voilà les attributs essentiels de la souveraineté. Il appartient aux Canadiens seuls de régler ces questions. L'unique point qui doit faire l'objet de consultations et d'un accord est le calcul de la valeur de toutes modifications apportées au droit à l'exportation.

La conclusion de cet accord est une réalisation notable. Ce règlement est d'ailleurs très nettement préférable à une entente de suspension. L'argent reste au Canada, comme c'est le cas pour une entente de suspension. Mais, de façon plus importante, on a réussi à écarter les activités de contrôle des pratiques provinciales de gestion qui accompagnent ce type d'entente.

S'agissant des droits compensateurs, une décision négative aurait eu pour effet de créer un dangereux précédent en droit. Les sommes prélevées auraient pris le chemin des États-Unis plutôt que de rester au Canada et de profiter aux Canadiens. Et, surtout, le genre d'inspection importune des registres provinciaux et de l'industrie que nous avons dû subir durant l'enquête de procédure compensatrice se serait poursuivie jusqu'à ce que le gouvernement des États-Unis eut déterminé que la prétendue subvention avait été éliminée.